

GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES CONTRE LES NUISIBLES



En ce début de nouvel an, nous sommes amenés à faire un état des lieux sur les nuisibles. De plus en plus nous avons des foyers de rats dans tous les villages. Je rappelle qu'il est souhaitable que tout le monde traite en même temps pour être efficace. Sur les ragondins, à l'heure de la rédaction de cette lettre, rien n'est prévu de la part de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs pour une lutte collective. Les corvidés sont toujours de plus en plus nombreux – des dérogations de chasse peuvent être obtenues via la Société de chasse.

Sur le fonctionnement de notre groupement nous pouvons faire un rappel : l'année de lutte commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin. C'est pourquoi nous récupérons les « preuves » de captures dans la première quinzaine de juillet pour un paiement à l'assemblée générale du groupement au Printemps. Maintenant les fouines ne sont plus prises en compte. Si vous avez des dégâts dus aux nuisibles, pensez à faire une déclaration pour pouvoir les maintenir en nuisible ; par exemple : les pies.

Maintenant avec la nouvelle législation nous ne pouvons avoir des produits que 2 fois 2 mois dans l'année à des prix normaux. Sinon en dehors de ces dates ils seront plus chers – j'espère avoir correctement anticipé les commandes mais sans en être sûr.

Un temps fort de notre groupement, l'assemblée générale départementale se tiendra le 1^{er} avril 2016 à Javron-Les-Chapelles. Tous les bénévoles sont invités à découvrir notre groupement et à participer au repas (20€).

Je me permets de vous remercier pour votre travail sur le terrain et de vous offrir tous mes meilleurs vœux pour 2016.

Le Président du groupement local,

Jean-Luc GAUCHERIN